

**AVENANT N° 3  
à la convention constitutive de l'ERERAL  
du 26 février 2013**

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A dater de la signature du présent avenant, l'association ADAPEI-Papillons Blancs d'Alsace intègre l'Espace de Réflexion Ethique Région Alsace (ERERAL).

**Article 2**

A dater de la signature du présent avenant, les deux établissements MGEN du territoire alsacien intègrent l'ERERAL.

**Article 3**

A dater de la signature du présent avenant, l'association Ithaque intègre l'ERERAL.

**Article 4**

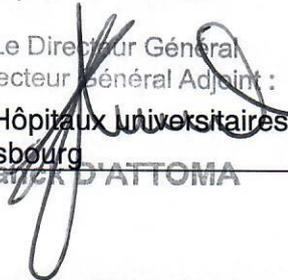
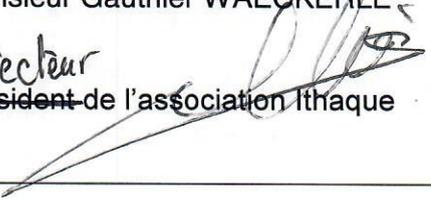
L'Agence Régionale de Santé Grand Est représentée par son Directeur Général approuve le présent avenant à la convention constitutive après avis de l'Académie de Strasbourg représentée par le Recteur d'Académie, Chancelier des Universités d'Alsace.

**Article 5**

Le reste de la convention demeure inchangé.

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2017  
en un exemplaire

**LES PARTIES SIGNATAIRES :**

<p>Monsieur Léonard BISACCIA</p>  <p>DGA Santé, sanitaire et social</p>	<p>Monsieur Prinio FRARE</p>  <p>Président de l'association ADAPEI-Papillons Blancs d'Alsace</p>
<p>Monsieur Christophe GAUTIER</p>  <p>P. Le Directeur Général Le Directeur Général Adjoint : Directeur Général des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg</p>	<p>Monsieur Gauthier WAECKERLE</p>  <p>Directeur Président de l'association Ithaque</p>

POUR AVIS : *Favorable*

POUR APPROBATION :

Recteur d'Académie de Strasbourg

Directeur Général de l'Agence Régionale de  
Santé Grand Est